ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

INALCO

Question écrite n° 1100

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les problèmes engendrés par la réduction des postes d'enseignants à l'INALCO. Il est important de conserver en France un lieu d'apprentissage des langues rares. Or, cette école connaît actuellement des suppressions de postes qui pourraient remettre en cause l'existence même de certains départements. C'est le cas par exemple de la section de lituanien, qui perd l'un de ses deux postes et ne peut plus fonctionner normalement, alors qu'il assure le seul cursus complet de lituanien en France. Il demande quelles mesures, en particulier budgétaires seront prises pour sauvegarder l'outil essentiel qu'est l'INALCO, pour le rayonnement de la France.

Texte de la réponse

Dans l'enseignement supérieur, les autorités en charge des établissements adoptent et conduisent la politique qu'elles jugent la mieux adaptée pour leur établissement. Elles affectent en conséquence les moyens dont elles disposent à leurs composantes. Cette règle, qui s'inscrit dans le cadre du principe de leur autonomie de gestion, peut les conduire à pratiquer des redéploiements internes de ces moyens. Ainsi, à la rentrée 2002, l'INALCO, qui n'a pas subi de suppressions d'emplois budgétaires, a été amené à procéder à la suppression d'un poste d'enseignant de lituanien. Toutefois, ce redéploiement a été réalisé sans compromettre l'offre de formation de l'INALCO dans cette discipline puisque cet enseignement, qui était auparavant assuré par un professeur associé et par un professeur de russe, en complément de sa charge d'enseignement, a été à la rentrée 2002 confié à un seul enseignant titulaire. Il est utile de préciser que l'offre de formation de lituanien ne s'adressait à l'époque qu'à une dizaine d'étudiants inscrits et que ce redéploiement de moyens opéré était tout à fait cohérent. Par ailleurs, en 2003, l'établissement a offert au recrutement un poste d'enseignant-chercheur dans le domaine de l'histoire et des civilisations des pays baltes. Enfin, à la faveur des mesures de créations d'emplois d'enseignant-chercheur intervenues au titre du soutien à la recherche en 2006, l'établissement a bénéficié de quatre créations d'emplois.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1100
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2742
Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8375